

## COMMUNE DE BERNOS-BEAULAC

### PROCES-VERBAL du conseil municipal du 26 Août 2019 à 20h

#### Convocation du 19/08 2019

L'an deux mil dix- neuf, le vingt-six Août mil dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur COURBE Philippe, Maire

Nombre de Conseillers municipaux : 15      Présents : 12 - procurations : 2

PRESENTS:      COURBE Philippe-MERIC Jean Paul- SEMPROLI Pascale - LAGARDERE Jean-Louis - CABANNES Michel - LAMBERT Didier-GARNAUD Jean-Philippe- PEYRUSSON Denis LABBE Sabrina - LARTIGUE RENOUIL Jacqueline - CHAZOTTES Martine - BERNARD Pascal

Absents avec procurations : ROSEC Angélique - TURANI I BELLOTO Alexandra

Absente : LACOMBE Céline.

Secrétaire de séance : Mr CABANNES Michel

#### **1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 Juin 2019**

Le procès-verbal est approuvé à 10 voix « pour » et 3 voix « contre » (J. Lartigue-Renuil, M. Chazotte, P. Bernard)

#### **2- Modification de la limitation de vitesse de 70 km à 50 km/h de la RN 524 au sud de Beaulac dans le sens CAPTIEUX – BEAULAC**

Monsieur le maire expose que la limitation de vitesse du panneau d'agglomération nord au panneau sud est de 50 km/h hormis dans le sens Captieux Bazas en entrée d'agglomération au Sud.

En effet, dans la partie urbanisée de Bernos Beaulac, côté sud direction Captieux, sur 470 mètres depuis le panneau d'agglomération, la vitesse est limitée à 70 km/h dans le sens Captieux Bazas pour ensuite retrouver une limitation à 50km/h avant les premiers carrefours routiers. L'arrêté permanent date de 1994 et s'explique par l'absence de passage piéton.

Or la situation a évolué, notamment avec la prochaine mise en service de la voie verte entre Captieux et Bazas qui traverse la Nationale 524 aménagée à cette sortie sud de Bernos Beaulac, d'autre part, il convient de prendre en compte les flux importants au sud liés à la zone d'activités, la sortie du lotissement de La Gare et du garage/station-service ; par conséquent, afin de pouvoir garantir aux usagers de la route le maximum de sécurité il est opportun de ramener la vitesse autorisée à 50 km/h sur la partie aujourd'hui à 70 km/h.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cet abaissement de la vitesse maximale autorisée à 50 km/h dans le sens Captieux-Bazas.

Monsieur le maire précise qu'il prendra l'arrêté dès qu'il recevra l'avis favorable de la DIRSO.

La limitation de vitesse dans la commune relance la discussion sur les systèmes de prévention tels que les radars pédagogiques, les feux d'alertes, les ralentisseurs.

Mr Bernard indique qu'il conviendrait de mettre des protections au niveau du pont du « Champignons », sur la VC N°3.

#### **VOIRIE COMMUNALE.**

Monsieur MERIC expose le tableau de voies communales revêtues ou non revêtues.

Les routes revêtues ont été transférées à la CDC du BAZADAIS, toutefois certaines longueurs sont inexactes et certaines routes ou places ne sont pas classées, soit parce qu'elles sont nouvellement revêtues ou bien qu'il y a des problèmes de cadastre.

Mr LAMBERT propose de traiter les points bloquant avant de traiter l'ensemble.

La délibération de classement sera prise au cours d'une prochaine réunion.

Mr MERIC propose également une révision des chemins ruraux avec des déclassements, des réouvertures ; il convient de noter que cette procédure est longue et coûteuse.

### **3- POINT sur les dossiers d'appel d'offres concernant les aménagements du quartier de la fonderie et du lotissement Lafue-luret.**

Mr MERIC présente au Conseil Municipal l'avant-projet réalisé par le cabinet TOURNIER. Il est décidé de supprimer les murets et de demander une version plus allégée des aménagements.

Les appels d'offres ne sont pas lancés.

### **4- CIMETIERE - Fixation du prix des concessions cavurnes et columbarium.**

Pour tenir compte des demandes des familles et pour faire évoluer les offres qui leur sont faites dans le cadre de la gestion du cimetière, il est proposé de créer 3 emplacements :

- Un columbarium
- Un emplacement « cavurnes »
- Un espace aménagé de dispersion des cendres

Les travaux seront réalisés entre le 15 et 30 septembre 2019

Sur proposition de Mr MERIC et après discussion, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs suivants :

<b>durée</b>	<b>15 ans</b>	<b>30 ans</b>
<b>Colombarium ( 1case de 4 urnes)</b>	<b>250 €</b>	<b>350 €</b>
<b>1 cavurne(4 urnes)</b>	<b>350 €</b>	<b>480 €</b>

**Espace funéraire ( 1 plaque) : redevance 30 €**

### **5- Rapport du SDEEG concernant l'éclairage public**

Mr LAGARDERE présente le rapport d'activité éclairage public 2018 de la commune. L'inventaire se compose de :

- 232 points lumineux composés de 109 leds, 5 lodures, 81 sodium, 37 BF
- 12 commandes

Les lampes mercures devraient être changées afin de réaliser les économies.

La discussion est relancée sur la réduction de la facture d'éclairage public en réduisant la durée d'éclairage public.

Un plan d'investissement sera présenté.

### **6- Questions diverses**

- Mr PEYRUSSON demande des précisions sur l'organisation de la réception relative au départ de Mr HERNANDEZ, cuisinier
- RPI, Mr COURBE informe le CM de la réunion du 27 septembre à 17 h à Cudos afin de mettre au point les derniers points sur l'organisation et notamment le transport. Une visite des écoles est également au programme. Sabrina LABBE déplore l'absence des représentants des parents d'élèves qui ne peuvent pas être disponibles pour des raisons professionnelles.
- Personnel communal : Mme LARTIGUE demande s'il y a des candidatures pour le poste de secrétaire générale au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Mr COURBE répond que 'il y a des candidatures sur les 2 niveaux de recrutement rédacteurs et attachés.

D'autre part il informe qu'une réunion avec la commission « personnel » sera organisée courant septembre pour étudier les vacances d'emploi dans les services techniques.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au lundi 23 septembre 2019 à 20h.